



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAF.FR

NUMÉRO E-E113924

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2024

ÉDITÉ LE 09/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/01/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 27 633

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE

Siret : 380 667 782 00037

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 14 690

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 74264396

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 74264396

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Raison sociale : SAINT ETIENNE GAZ ENTRETIEN

22 RUE DE LA MOLLANCHE
42290 SORBIERS

Téléphone : 04 77 93 00 37

Fax : 04 77 92 60 90

Portable : 06 46 29 58 14

Site Internet : www.saintetiennegaz.com

E-mail : p.bialecki@saintetiennegaz.fr

Responsabilité légale :

SABATIER FREDERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/12/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.